

PARLEMENT EUROPÉEN

2004



2009

Commission de la culture et de l'éducation

2007/2114(INI)

18.9.2007

PROJET DE RAPPORT

sur l'éducation et la formation des adultes: il n'est jamais trop tard pour apprendre
(2007/2114(INI))

Commission de la culture et de l'éducation

Rapporteur: Doris Pack

Rapporteur pour avis (*):
Jan Andersson, commission de l'emploi et des affaires sociales

(*) Commission associée - article 47 du règlement

SOMMAIRE

	Page
PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN	3
EXPOSÉ DES MOTIFS	8

PROPOSITION DE RÉSOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN

sur l'éducation et la formation des adultes: il n'est jamais trop tard pour apprendre (2007/2114(INI))

Le Parlement européen,

- vu la communication de la Commission intitulée "Éducation et formation des adultes: il n'est jamais trop tard pour apprendre" (COM(2006)0614),
 - vu la décision n° 1720/2006/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 novembre 2006 établissant un programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie¹,
 - vu sa recommandation du 26 septembre 2006 sur les compétences clés pour l'éducation et la formation tout au long de la vie²,
 - vu sa résolution du 23 mars 2006 sur les défis démographiques et la solidarité entre générations³,
 - vu les conclusions de la Présidence du Conseil européen de Lisbonne des 23 et 24 mars 2000,
 - vu les articles 149 et 150 du traité CE,
 - vu sa résolution du .. septembre 2007 relative à la production et au développement de statistiques sur l'éducation et la formation tout au long de la vie⁴,
 - vu sa résolution du .. septembre 2007 sur l'établissement du cadre européen des certifications pour l'apprentissage tout au long de la vie⁵,
 - vu sa résolution du .. septembre 2007 sur l'efficacité et l'équité des systèmes européens d'éducation et de formation⁶,
 - vu l'article 45 de son règlement,
 - vu le rapport de la commission de la culture et de l'éducation et les avis de la commission de l'emploi et des affaires sociales ainsi que de la commission des droits de la femme et de l'égalité des genres (A6-0000/2007),
- A. considérant que l'éducation et la formation des adultes sont en train de devenir une priorité politique et nécessitent des programmes concrets et appropriés, visibilité, accessibilité et ressources,

¹ JO L 327 du 24.11.2006, p. 45.

² JO L 394 du 30.12.2006, p. 10.

³ Textes adoptés, P6_TA(2006)0115.

⁴ A6-0307/2007, session de septembre II 2007.

⁵ A6-0245/2007, session de septembre II 2007.

⁶ A6-0326/2007, session de septembre II, 2007.

- B. considérant que l'éducation et la formation sont des facteurs essentiels pour la réalisation des objectifs fixés dans le cadre de la stratégie de Lisbonne, qui consistent à accroître la croissance économique, la compétitivité et l'inclusion sociale,
- C. considérant qu'il faudrait que quatre millions d'adultes supplémentaires participent à l'apprentissage tout au long de la vie pour pouvoir atteindre le niveau de référence fixé par les États membres dans le cadre du processus "Éducation et formation 2010",
- D. considérant qu'investir dans l'éducation et la formation des adultes accroît les bénéfices sociaux et culturels en termes d'amélioration de bien-être et d'épanouissement personnels ainsi que de citoyenneté active,
- E. considérant que le rôle de l'éducation et de la formation des adultes, assurant l'acquisition de compétences clés, est essentiel pour la capacité d'insertion professionnelle et la mobilité au sein du marché du travail, ainsi que pour l'inclusion sociale,
- F. considérant que des données fiables sont nécessaires pour pouvoir observer l'éducation et la formation des adultes dans toute leur multiplicité et élaborer des politiques,
- G. considérant que les informations et l'accès aux systèmes d'éducation et de formation des adultes varient beaucoup d'un État membre à l'autre,
- H. considérant que la reconnaissance et la validation des apprentissages formels, non formels et informels constituent un principe fondamental de la stratégie d'éducation et de formation tout au long de la vie,
- I. considérant qu'il est urgent de faire entrer l'éducation et la formation des adultes dans le cadre européen des certifications et d'augmenter son potentiel en ce qui concerne les compétences clés de même que les compétences sociales et personnelles,
 - 1. accueille favorablement la proposition de la Commission d'un plan d'action en faveur de l'éducation et de la formation des adultes;
 - 2. reconnaît que des mesures devraient être prises à différents niveaux pour promouvoir, renforcer et établir la croissance d'une culture de l'apprentissage, notamment pour les adultes;
 - 3. demande instamment aux États membres de mettre en place une culture de l'apprentissage tout au long de la vie, se concentrant avant tout sur l'éducation et la formation des adultes, en mettant en œuvre des politiques et des mesures visant à promouvoir l'acquisition de connaissances et à la rendre plus attractive et accessible, et en mettant à jour les qualifications;

Améliorer la motivation (concernant la participation à l'éducation et à la formation des adultes)

- 4. demande instamment l'amélioration de la promotion de l'éducation et de la formation des adultes afin de motiver un plus grand nombre de personnes à participer à ces activités d'apprentissage; considère que l'éducation et la formation des adultes devraient jouer un

rôle clé au sein des politiques visant à promouvoir une culture générale de l'apprentissage, grâce à des campagnes médiatiques, des services d'information, d'orientation et de conseil, et en particulier, des services d'information, d'orientation et de conseil pour les groupes défavorisés;

5. convient que les lignes téléphoniques et les sites Web spécialisés sont des moyens très efficaces pour promouvoir l'éducation et la formation des adultes, et qu'ils devraient, en général, chercher à atteindre les personnes peu qualifiées et les personnes âgées;

Données statistiques

6. est d'avis que des données statistiques comparables sont nécessaires pour développer et surveiller les politiques dans le domaine de l'éducation et de la formation des adultes, de même que pour fournir des indications et des orientations pour le programme intégré pour l'éducation et la formation tout au long de la vie;
7. considère que l'Enquête européenne sur l'éducation des adultes doit être soutenue comme moyen de recueillir des informations comparables sur l'éducation et la formation des adultes et de promouvoir des notions communes;
8. invite les institutions européennes et les États membres à encourager l'échange de bonnes pratiques;

Réconciliation entre la vie professionnelle, la vie familiale, l'apprentissage tout au long de la vie et la mise en œuvre effective

9. fait remarquer que la réconciliation entre la vie familiale, la vie professionnelle et l'apprentissage tout au long de la vie appelle non seulement une plus grande flexibilité dans la gestion du temps et de l'espace, mais aussi des incitations sociales, économiques et fiscales afin de promouvoir l'accès des adultes aux programmes de formation et d'éducation;
10. souligne la nécessité d'améliorer l'utilisation de nouvelles technologies et fait observer, à cet égard, que le développement d'accès à Internet pour favoriser de nouvelles sources de connaissance et de nouvelles façons d'apprendre, tels que les programmes d'apprentissage à distance, devrait être encouragé;
11. attire l'attention sur la nécessité d'élargir l'éventail des structures publiques et privées de garde d'enfants et de faire participer les employeurs, qui pourraient prévoir des structures de garde d'enfants relevant de leur entreprise;

Solidarité entre les générations (contre le "ghetto des âges") et solidarité interculturelle

12. rappelle que le changement démographique posera aux États membres un ensemble complexe de défis liés entre eux, et que nos sociétés devront développer de nouvelles formes de solidarité entre les générations;
13. propose, par conséquent, d'améliorer la transmission des connaissances, des compétences et de l'expérience des adultes, notamment des personnes âgées, sous forme de tutorat

visant à soutenir diverses activités entrepreneuriales et artisanales; considère qu'il est également important que ces tuteurs soient organisés au sein d'un réseau par l'intermédiaire duquel ils puissent partager et échanger des informations;

14. souligne l'importance d'une "approche d'apprentissage en famille", où les parents sont motivés pour reprendre un apprentissage parce qu'ils veulent aider leurs propres enfants à obtenir de bons résultats scolaires;
15. soutient le développement de programmes de volontariat eu égard au rôle qu'ils jouent pour la solidarité entre générations et la reconnaissance d'expérience et de qualification;
16. met en lumière la nécessité, dans le cadre de la mobilité et de la cohésion sociale, de prévoir, notamment pour les immigrés, des possibilités flexibles de programmes d'éducation et de formation, ainsi que des conditions appropriées pour les réaliser;

Importance de l'apprentissage des langues et besoins spécifiques des "groupes à risque"

17. considère l'établissement de centres nationaux et locaux de soutien aux immigrés comme un instrument clé pour mettre à leur disposition des informations utiles et tirer au clair des questions liées à leur pleine intégration dans la société;
18. réitère l'importance de soutenir davantage les cours de langue, notamment ceux destinés aux immigrés;
19. soutient l'idée de mettre en place des "audits de compétences" pour les immigrés, les personnes peu qualifiées et les personnes handicapées; est d'avis qu'en plus des avantages économiques qu'apporteraient ces "audits de compétences", ils permettraient aussi de faire diminuer le racisme, la xénophobie, la discrimination et l'exclusion;

Accès à l'enseignement supérieur

20. considère que l'accès à l'enseignement supérieur devrait englober un public plus large, y compris les adultes disposant d'une expérience professionnelle et les personnes âgées;
21. fait remarquer qu'il est nécessaire de moderniser les systèmes d'enseignement secondaire afin de les rendre plus compétitifs, flexibles, accessibles et efficaces;

Améliorer la qualité, la pédagogie et la variété de l'offre

22. souligne qu'il est nécessaire que du personnel hautement qualifié travaille dans le domaine de l'éducation et de la formation pour adultes; estime qu'un soutien devrait être apporté à des programmes spécifiques pour les éducateurs adultes, et encourage la mise en place de programmes d'études universitaires débouchant sur un diplôme d'enseignement pour adultes;
23. soutient les actions visant à augmenter le transfert de compétences et la mobilité dans le domaine de l'éducation et de la formation pour adultes, telles que:
 - a) la mise en œuvre et l'élargissement du cadre européen des certifications et d'EUROPASS;

- b) la reconnaissance et la validation des compétences de base, des compétences clés, des qualifications et des apprentissages formels, non-formels et informels afin d'assurer la transparence en matière de résultats d'apprentissage, facilitant de cette façon la reconnaissance des acquis et le passage d'une filière à l'autre;

Financement

24. demande que la pratique selon laquelle les employeurs financent et organisent des formations pour leurs employés se généralise et soit soutenue par des avantages fiscaux, étant donné que les qualifications et les compétences des employés sont un aspect central de l'innovation, de la productivité et de la compétitivité;
25. préconise la coordination, la coopération, l'efficacité et la transparence entre les mesures législatives et les cadres institutionnels, les réseaux et les partenariats d'organismes ou d'associations en rapport avec l'éducation et la formation pour adultes, en ayant recours à des ressources financières locales, régionales, nationales et/ou européennes (publiques ou privées);
26. considère essentiel que des incitations financières soient offertes pour permettre aux personnes un accès gratuit à la formation et à l'éducation et aux avantages qui s'ensuivent; fait observer que ces incitations financières pourraient prendre la forme d'incitations fiscales, d'allocations, d'aides, de cofinancements ou de réductions des impôts ou des charges sociales pour les employeurs instaurant des conditions de travail appropriées pour permettre l'éducation et la formation des adultes;
27. charge son Président de transmettre la présente résolution au Conseil et à la Commission ainsi qu'aux États membres.

EXPOSÉ DES MOTIFS

En octobre 2006, la Commission a publié la communication "Éducation et formation des adultes: il n'est jamais trop tard pour apprendre" et travaille actuellement à l'élaboration du plan d'action 2007 en faveur de l'éducation et de la formation des adultes, qui sera adopté fin septembre / début octobre. La communication met en évidence le rôle essentiel de l'éducation et de la formation des adultes pour la capacité d'insertion professionnelle et la mobilité dans un marché du travail moderne, ainsi que pour l'inclusion sociale.

L'ampleur des changements économiques et sociaux actuels, la transition rapide vers une société basée sur les connaissances et les changements démographiques dus à une population vieillissante en Europe sont autant de défis qui demandent une nouvelle approche en matière d'éducation et de formation, dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie.

L'éducation et la formation ne peuvent plus se limiter aux années scolaires et post-scolaires; elles doivent être mises à jour et étendues tout au long de la vie professionnelle; il s'agit d'un vaste processus qui dure toute une vie. L'éducation, et notamment l'éducation et la formation des adultes, contribuent au développement personnel, à l'estime de soi, à la citoyenneté active, à l'inclusion sociale et au dialogue interculturel.

L'Union européenne touche déjà un nombre important de citoyens par ses programmes d'éducation et de formation, mais avec de grandes différences au niveau de la participation selon les États membres.

Il convient de faire avancer le programme en matière d'éducation et de formation des adultes. La participation des adultes aux mesures d'éducation et de formation n'est pas suffisante si l'UE souhaite atteindre l'objectif de référence qui est de 12,5 % pour la participation à l'éducation et la formation des adultes d'ici 2010.

Le rapporteur approuve l'approche progressive adoptée par la Commission et soutient les travaux en cours pour l'élaboration du futur plan d'action, compte tenu des défis suivants:

- a) Supprimer les barrières à la participation. La participation à l'éducation et à la formation reste limitée. Les États membres devraient mettre en place des systèmes d'orientation et d'information de haute qualité, de même que des incitations financières ciblées pour les individus et un soutien pour les partenariats locaux.
- b) Assurer la qualité de l'éducation et de la formation des adultes. À cet effet, il convient d'accorder une attention particulière aux différentes dimensions de la qualité, en particulier à l'évolution du personnel, aux mécanismes et méthodes d'assurance de la qualité et aux supports d'information.
- c) Mettre en place des systèmes de reconnaissance et de validation des résultats de l'apprentissage. Les États membres sont invités à relier ces systèmes à leur cadre national de certification, dans le contexte du cadre européen des certifications.
- d) Investir dans la population vieillissante et les immigrants. Les États membres devraient

investir dans les personnes âgées et les immigrés en leur proposant des mesures d'éducation et de formation qui correspondent à leurs besoins, tout en sensibilisant le reste de la population sur l'importance du rôle des immigrés et de la population âgée pour la société et l'économie européennes.

- e) Pouvoir mesurer les progrès réalisés. Des données fiables, avec des indicateurs et des références appropriés, sont essentiels pour pouvoir élaborer des politiques basées sur des preuves. Il convient de continuer à améliorer la qualité et la comparabilité des données.

Le rapporteur considère que la communication arrive au bon moment et que le plan d'action est prometteur, et pense que des mesures devraient être prises à différents niveaux afin de promouvoir, de renforcer et d'asseoir la croissance d'une culture de l'apprentissage, en particulier pour les adultes.

Le rapporteur se réfère à ces mesures tout au long du rapport, en renvoyant aux meilleures pratiques dans les États membres et également en proposant des mesures qui pourraient être adoptées.

Les mesures se concentrent avant tout sur les points suivants:

1. Motivation
2. Statistiques
3. Réconciliation entre vie professionnelle et vie familiale, apprentissage tout au long de la vie et mise en œuvre effective
4. Solidarité entre les générations et solidarité interculturelle
5. Importance de l'apprentissage des langues et besoins spécifiques des "groupes à risque"
6. Accès à l'enseignement supérieur
7. Amélioration de la qualité, de la pédagogie et de la variété de l'offre
8. Financement

Le rapporteur souligne l'idée que l'éducation et la formation des adultes sont un élément essentiel de l'apprentissage tout au long de la vie et un domaine très complexe. Les adultes ont besoin de relier l'apprentissage à leurs connaissances, leur expérience et leur horizon culturel. L'apprentissage des adultes doit être applicable à leurs responsabilités pour avoir de la valeur à leurs yeux, pour avoir de la valeur pour l'individu.

Il est par conséquent nécessaire d'adopter ces mesures le plus rapidement possible, car l'éducation et la formation des adultes sont de plus en plus importantes à une époque où la mondialisation, les défis démographiques, et les changements économiques et sociaux demandent que les qualifications et compétences soient mieux adaptées aux environnements privés, sociaux et professionnels.